

REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY  
POUVOIR LEGISLATIF - SENAT

N° 187 – LIVRE 447 – LE 4 DÉCEMBRE 2007

**REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY**

**COMPTE RENDU DES SEANCES**

**DU SENAT**

**TROISIEME PERIODE ORDINAIRE DE LA XLVI° SESSION LEGISLATIVE**

**48° SEANCE ORDINAIRE**

**ELLE EST PRÉSIDÉE PAR M. RODOLFO NIN NOVOA**, Président, et

**PAR LE SÉNATEUR ISAAC ALFIE, ÉCONOMISTE**, Vice-président premier

SECRETARE: ARCHITECTE HUGO RODRIGUEZ FILIPPINI, TITULAIRE DU  
SECRETARIAT

SECRETARE ADJOINT: Me CLAUDIA PALACIO, NOTAIRE

## **SOMMAIRE**

### **1) Texte de la convocation**

### **2) Présences**

### **3) et 21) Questions introduites**

### **4) Demande de renseignements**

- M. le sénateur Luis A. Heber, aux termes des dispositions de l'article 118 de la Constitution de la République, propose de transmettre une demande de renseignements au Ministère de la santé publique concernant l'attribution du conseil en communication institutionnelle à l'agence de publicité « Perfil ».

- Il a été donné suite opportunément à cette demande.

### **1) Absences précédentes**

### **6, 8, 24 et 26) Constitution du corps législatif**

Folio 2

- La Cour électorale donne acte de la désignation du troisième titulaire de la sous-liste des candidats « Unité et pluralisme du Front élargi », dans le cadre du parti « *Encuentro progresista – Frente Amplio – Nueva Mayoría* » (Rassemblement pour le progrès - Front élargi – Nouvelle majorité). Il s'agit de M. Manuel Laguarda, dont les suppléants sont Madame Sara Lopez, Mme Rosario Alzugaray et M. Gastón Silberman. Le sénateur et ses suppléants sont proclamés en qualité de temporaires et pour la durée du congé accordé à Mme la sénatrice Mónica Xavier Tajam,

- Notes de refus. MM. Manuel Laguarda, Héctor Tajam, Eduardo Muguruza, Saúl Posada, Enrique

Pintado et Léon Lev, ainsi que Mme Nora Castro ont communiqué que, en cette occasion, ils n'acceptent pas la convocation dont ils ont fait l'objet

### **7, 23, 25 y 27) Demandes de congé**

- Elles sont formulées par les sénateurs Da Rosa, Fernandez Huidobro, Baraibar, Ríos, Korzeniak et Sanguinetti.

- Les congés sont accordés.

### **9) Installation d'une Station de la Direction nationale de météorologie à Fray Bentos.**

- Déclarations de M. le Sénateur Lapaz

- Suite à la motion du sénateur, le Sénat décide qu'une version sténographiée de ses propos sera remise aux destinataires suivants: Présidence de la République, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministères de la défense nationale et de l'industrie, l'énergie et les mines, Ministère des affaires étrangères, Bureau de la planification et du budget, Direction de l'environnement, Direction de la météorologie et toutes ses stations en Uruguay, Botnia et enfin les Mairies et les Conseils départementaux de Rio Negro et de Soriano.

### **10) Le Législatif n'a pas de réponse de l'exécutif**

- Déclarations de M. le sénateur Lapaz

- Suite à la motion du sénateur, le Sénat décide qu'une version sténographiée de ses propos sera remise aux destinataires suivants: Présidence de la République, Ministères des affaires étrangères et du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Bureau de la planification et du budget, Botnia et enfin le Conseil des Maires, les Mairies et les Conseils départementaux et autonomes de l'Uruguay.

### **11) Réparation de la route n° 21**

- Déclarations de M. le sénateur Lapaz

- Suite à la motion du sénateur, le Sénat décide qu'une version sténographiée de ses propos sera remise aux destinataires suivants: Présidence de la République, Ministère du transport et des travaux publics, les Mairies et les Conseils départementaux de Colonia et de Soriano et enfin les Conseils locaux de Nueva Palmira, Agraciada et Dolores.

Folio 3

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

**Eleuterio Fernández Huidobro. »**

LE PRESIDENT. - Le sénat va voter sur la concession du congé demandé

1

(a votation a lieu: )

14 voix **affirmatives** sur 16.

## 8) COMPOSITION DU CORPS

LE PRESIDENT.- Il est communiqué au Corps législatif que Mme Nora Castro et MM. M Héctor Tajam, Eduardo Muguruza et Saúl Posada ont déposé des notes de refus où ils annoncent que, pour cette occasion seulement, ils n'ont pas accepté la convocation à la séance, si bien que M. le Sénateur Carlos Gamou, qui a déjà prêté serment, est invité à entrer dans la salle.

## 9) INSTALLATION D'UNE STATION DE LA DIRECTION NATIONALE DE METEOROLOGIE A FRAY BENTOS.

LE PRESIDENT.- L' « heure préalable » [*minutes consacrées à des points étrangers à l'ordre du jour*] est ouverte au sénat

M. le Sénateur Lapaz prend la parole.

M. LAPAZ.- Merci, M. le Président.

“Je souhaiterais tout d'abord évoquer un fait que nous constatons depuis un certains temps avec une certaine surprise et suite auquel je viens réclamer encore une fois que la Direction générale de la météorologie exerce enfin son rôle ainsi que ses compétences légales, à l'égard de l'activité déployée par la société Botnia, en installant une station à Fray Bentos et en centralisant, comme il est prévu par la loi, toutes les informations relatives au fonctionnement de l'usine dans le cadre du rôle qui lui est dévolu .

En ma qualité de vice-président de la Commission de l'environnement du sénat, j'ai participé à la séance au cours de laquelle ce groupe de travail avait reçu la visite du Directeur de la météorologie, Brigadier-général (retraité) Ariel Perez Rivella, lequel a avoué connaître « mieux comme citoyen que comme directeur de la météorologie » l'installation de Botnia et son rapport à cet organisme, car à son avis, la question environnement « ne fait pas partie des tâches spécifiques de l'administration ».

J'insiste sur un point qui, M. le Président, est évident, puisqu'il apparaît des propos du Directeur que la Météorologie n'a pas été consultée par le Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement au sujet de tout ce que Botnia a fait jusqu'à présent, sans respecter la loi n° 17.296 de janvier 2001.

M. Perez Rivella a admis que l'activité que consiste à « approfondir des études d'un autre genre où le facteur météorologique soit incident », qui est l'un des objectifs également établis par la loi pour la Direction., est « délaissée, il faudrait reformuler [...], on ne fait pas

Folio 4

d'échantillonnages ni d'analyses des éléments de pollution, ce qui est le propre d'une recherche environnementale ». Absolument inouï

Par ailleurs, il existe en fait une station météorologique, mais elle est installée à l'intérieur de l'usine de Botnia, qui en est propriétaire. Cette station envoie directement ses résultats à la DINAMA, ce qui fait que la météorologie, seule parole officielle en la matière en Uruguay, est ignorée par ces deux acteurs.

La station chargée de surveiller et de centraliser l'information devrait être indépendante de Botnia et participer au monitoring environnemental des activités déployées par cette entreprise. En attendant, et seulement comme solution transitoire, cette station interne à Botnia pourrait continuer son travail, à condition d'être gérée par des fonctionnaires de la Météorologie et suite à une convention passée avec le Ministère de la défense nationale.

À Rio Negro, le Météorologie compte une station à Young, et il y en a une autre à quelques trente kilomètres de Botnia, à Mercedes. De toute façon, on comprend qu'une Direction aussi importante doit inclure une station à Fray Bentos qui assure le contrôle scientifique officiel de l'atmosphère - température, air, eaux, direction et force du vent – et une surveillance jalouse de l'activité de l'usine de pâte à papier et des éléments essentiels à son environnement, comme il est clairement prévu par la loi.

D'autre part, quant à la fuite de sulfure de sodium à l'usine, survenue le 14 août, la question se pose si la météorologie a été consultée au sujet de la vitesse du vent, qui est un facteur essentiel si on veut connaître les éventuelles répercussions autant de cet incident que d'autres similaires qui pourraient se produire. Or, il apparaît, d'après sa réponse, que le Directeur n'aurait reçu aucune demande à cet égard mais que la DINAMA aurait bien pu le faire auprès de la station de Mercedes, ce qui n'a pas été le cas [*ce paragraphe est marqué d'un crochet*].

Je souhaiterais qu'une version sténographiée de mes propos soit remise aux destinataires suivants: Présidence de la République, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministères de la défense nationale et de l'industrie, l'énergie et les mines, Ministère des affaires étrangères, Bureau de la planification et du budget, Direction de l'environnement, Direction de la météorologie et toutes ses stations en Uruguay, Botnia et enfin les Mairies et les Conseils départementaux de Rio Negro et de Soriano. »

## **10) LE LEGISLATIF N'A PAS EU DE REPONSE DE L'EXECUTIF**

LE PRESIDENT.- L' « heure préalable » est encore consacrée aux propos de M. le Sénateur Lapaz.

M. LAPAX.- « M. le Président, je souhaiterais poser une question qui n'est pas nouvelle, mais qu'il est toujours utile de poser, à mon avis. Je pense qu'il existe un certain mépris, peu compréhensible certes, de la part de l'Exécutif à l'égard du Législatif. En effet, les demandes de renseignements restent sans réponse, les hauts fonctionnaires ne répondent pas aux convocations auprès de la commission. Cette réticence du Gouvernement lorsque des informations lui sont demandées par un autre pouvoir de l'État est certes gênante. Comme récemment dans le cas du Ministère des affaires étrangères et la DINAMA. Pour le dire avec des mots à la mode, c'est minimiser le Législatif, notamment l'opposition. Et je suis fatigué de ce manque de transparence cristalline, qui pourtant a été si souvent promise.

Folio 5

Un exemple: le 24 mai 2006, j'ai demandé au Ministère des affaires étrangères de renseignements concernant le coût pour l'Uruguay de la défense des intérêts nationaux devant la Cour internationale de Justice de La Haie. Voici le début de la note déposée auprès Président de la chambre: « Quel est le nombre des personnes physiques et morales composant l'équipe, qui, à niveau du Groupe de travail principal, représentent l'Uruguay devant la Cour de la Haie dans le litige qui oppose notre pays et l'Argentine au sujet des usines de pâte à papier ? Qui sont ces personnes physiques et morales? », et « Est-ce qu'il y a d'autres personnes affectées au Groupe? ». Il y était aussi demandé si cette participation « avait été accordée en contrepartie d'honoraires à titre de rémunération, si elle était bénévole, ou si elle avait une autre qualité; si elle avait été accordée par écrit et quelle en était la date ».

Ces renseignements sont sans doute mentionnés dans les pièces dont M. le Ministre des affaires étrangères a la garde et qu'il connaît très bien. Or, je ne vois pas la raison de ne pas les communiquer lorsqu'un sénateur de la République le demande. C'est pareil pour l'inquiétude suscitée dans l'éventualité de renonciation, désistement ou autres modalités de non-conclusion de la procédure

ainsi que, dans ce cas, par la modalité de réparation des dommages qui serait causés aux parties au procès.

Je souhaiterais également connaître quel tribunal serait saisi en cas de régulation d'honoraires. Une cour d'arbitrage, la Cour internationale, un autre tribunal? Et ce, dans quel cadre? Comment sont établis les frais de buffet? Et, dans cette ligne, « la collaboration de ces experts est-elle offerte en contrepartie d'une somme mensuelle fixe jusqu'à la fin de la procédure? Est-elle rémunérée en fonction d'un résultat concret? Sous forme de pourcentage de ce résultat? Ou a-t-on établi un mix de ces modalités?

Pour le cas de la DINAMA, nous demandons la présence de sa directrice, Alicia Torres, qui devra expliquer ce qui s'est passé lors de la fuite de sulfure de sodium à Botnia. Cet appel date du 12 septembre. Nous souhaitons également nous entretenir avec elle au sujet de l'eau potable et de la météorologie, par rapport à l'usine. Or, jusqu'à ce jour, la directrice a toujours trouvé la manière de ne pas se présenter devant une commission où elle doit donner des explications.

Nous voulons juste avoir des renseignements de première main provenant de ceux qui sont censés mettre toute leur ténacité et leur soin à ces problèmes dans leur domaine de compétence et qui ont donc des renseignements qu'ils devraient communiquer au Législatif dès que celui-ci les leur demande.

Je demande donc qu'une version sténographiée de mes propos soit remise aux destinataires suivants: Présidence de la République, Ministères des affaires étrangères et du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Bureau de la planification et du budget, Botnia, le Conseil des Maires et enfin les Mairies et les Conseils départementaux et autonomes de l'Uruguay. »

## **11) REPARATION DE LA ROUTE N° 21**

LE PRESIDENT.- L' « heure préalable » est encore consacrée aux propos de M. le Sénateur Lapaz.

M. LAPAZ.- « Finalement, M. le Président, je souhaiterais évoquer les revendications des habitants des villages de la route n° 21, entre Nueva Palmira et Dolores, qui s'apprêtent à faire des blocages de route pour protester contre l'omission du Ministère du transport et des travaux publics à l'égard des réparations requises.